

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 21.6.1989	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1989
1. Dénomination de la fonction Technicien/technicienne de production MAV		Code fonction 1.06.011	
2. But de la fonction Participer à la réalisation de documents destinés à l'enseignement ou à l'information sur support film ou vidéo. Rechercher et réaliser les éléments visuels ou sonores pour le trucage et les effets spéciaux destinés à la production. Réaliser, modifier et entretenir les installations d'enregistrement et de reproduction.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la participation à l'étude, avec le réalisateur ou les enseignants, des moyens de réalisation; - la recherche, la réalisation d'éléments visuels électroniques destinés au montage et le traitement informatique de l'image; - la recherche d'éléments sonores spéciaux et musicaux pour l'illustration des documents; - la connaissance du domaine du traitement de l'image et de la prise de son; - la participation active aux entretiens avec l'équipe de réalisation; - l'élaboration de proposition de solutions visant à améliorer les techniques de travail, le rendement et l'utilisation des installations; - la réalisation, la modification, l'entretien et la réparation des installations d'enregistrement et de production (régie son-image par exemple); - l'inspection des installations afin de vérifier leur conformité avec les spécifications et les normes en vigueur; - la participation active à des entretiens avec les utilisateurs; - la recherche bibliographique et l'examen de documents techniques utilisés dans la sphère d'activité; - l'étude et la réalisation d'appareils ne se trouvant pas dans le commerce; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	H	C	G	B	G	Cl. max. 13
Points	30	9	36	8	41	Total 124